



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

L'abbaye de Fontaine-André est devenue propriété d'un privé, qui s'est engagé à rénover le domaine dans le respect du lieu et de son histoire

La Ville renonce à acquérir ce joyau architectural

La Ville de Neuchâtel ne se portera pas acquéreuse de l'abbaye de Fontaine-André. Cette magnifique demeure est devenue propriété d'un privé. Le nouveau propriétaire s'est engagé à rénover la bâtisse dans le parfait respect de son histoire et des lieux ainsi qu'à permettre un accès au public.

Avec son domaine qui s'étend sur quelque 19 hectares de terrain, l'abbaye de Fontaine-André, sur les hauts de Neuchâtel, est un joyau de l'architecture neuchâteloise. Elle appartenait à l'Association suisse des frères des écoles chrétiennes, qui l'a mise en vente au printemps 2012. Or, la Ville de Neuchâtel dispose d'un droit de préemption sur cette demeure, autrement dit, du droit d'acquérir le bien en priorité sur tout autre intéressé.

Garanties données

La Ville a décidé de renoncer à faire valoir pareil droit. Cela notamment parce que le nouvel acquéreur s'est engagé à rénover l'abbaye dans le respect de la vénérable demeure. Fontaine-André nécessite en effet d'importants travaux, qui impliqueront notamment une étroite collaboration avec le Service cantonal des monuments et sites.

Pour se prémunir contre toute surprise désagréable, la Ville s'est dotée d'un droit d'emption conditionnel, c'est-à-dire du droit d'acheter l'abbaye dans l'hypothèse où les garanties offertes en matière de rénovation et de transformation ne devaient pas être respectées.

Accès au public renforcé

En outre, l'accès à l'abbaye de Fontaine-André par le public sera garanti et renforcé de par l'inscription au registre foncier d'une servitude de droit de passage, à pied, à cheval ou à bicyclette.

Précisons encore que l'agriculteur du domaine pourra poursuivre ses activités, le futur propriétaire s'étant engagé à respecter le bail à ferme.

Les Autorités de la Ville se réjouissent de cette heureuse issue et souhaitent la bienvenue au nouveau propriétaire. Grâce aux travaux envisagés par ce dernier, l'abbaye pourra encore mieux mettre en valeur les nombreux atouts qui sont les siens, mais dans le respect du lieu et de la réflexion menée par l'Association suisse des frères des écoles chrétiennes. Quant à l'accès facilité au public, il est d'autant plus le bienvenu que le domaine s'inscrit aux abords du patrimoine forestier de Chaumont.

Neuchâtel, le 20 juin 2013

Direction de l'urbanisme

Renseignements complémentaires: Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, ☎ 032 717 76 01